

# Wikipédia, une encyclopédie sans auteurs ?

Serge Pouts-Lajus

EDUCATION & TERRITOIRES

*Les encyclopédies numériques ont, en quelques années, eu raison des encyclopédies imprimées. Aujourd'hui, une encyclopédie numérique en ligne est en passe d'avoir raison de toutes les autres encyclopédies numériques. Wikipédia est une encyclopédie collaborative d'accès gratuit. Ces deux qualités sont à la base de son succès. C'est aussi une encyclopédie sans auteurs, ou plutôt une encyclopédie anonyme. Ses contributeurs s'avancent masqués derrière des pseudonymes et la très grande majorité d'entre eux ne révèlent jamais leur identité. Cette importante particularité mérite que l'on s'y arrête et que l'on revienne à cette occasion sur les notions d'auteur, d'œuvre et d'anonymat.*

Le Web a été, dès sa mise en service, un espace ouvert et public d'échange de documents : chaque usager y trouve ce que d'autres usagers ont mis à la disposition de tous. C'est un lieu où se constituent de nouveaux biens communs fondés sur la mutualisation et la coopération. Les enseignants et les élèves, usagers intensifs des TIC, ensemble ou séparément, sont invités à contribuer eux aussi à l'enrichissement du Web. Cette nouvelle pratique sociale soulève de nombreuses questions inédites dont certaines relèvent de l'éthique ou du jugement moral. Les enseignants y sont particulièrement sensibles.

## Éthique du Web

Nous nous intéresserons ici à une question particulière, celle de l'identification des usagers qui ne se contentent pas d'être des profiteurs du Web (*download*) mais, s'inscrivant dans sa dynamique mutualiste, contribuent à son enrichissement en

y ajoutant de nouveaux documents (*upload*). Même lorsque l'on juge qu'un tel comportement a une valeur éthique propre, ce ne peut être qu'à certaines conditions. On pense d'abord au contenu des documents : est-il éthiquement juste de divulguer intentionnellement des informations fausses ou d'insulter les participants sur un forum ? On peut aussi, et c'est ce que nous ferons ici, s'intéresser à la relation qui lie un contributeur du Web avec, d'une part, le document qu'il met en ligne, d'autre part, les usagers du Web auxquels il l'offre. Ces deux questions sont, dans un premier temps, formulées de la façon suivante :

- Un contributeur peut-il mettre en ligne un document dont il n'est pas l'auteur ?
- Un contributeur peut-il mettre en ligne un document sans déclarer son identité ?

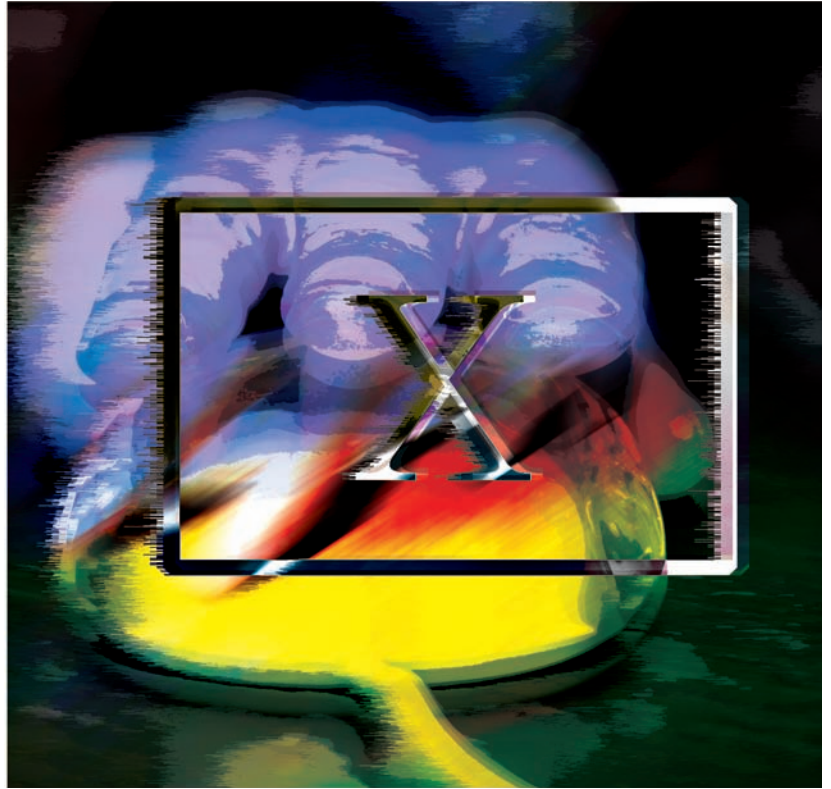
Notons d'abord que les actions évoquées dans ces deux questions ne posent aucun problème pratique : il est très facile de mettre en ligne des documents dont on n'est pas l'auteur et, que l'on en soit ou non l'auteur, tout aussi facile de le faire sans déclarer son identité. C'est même, sur le Web, un comportement d'une très grande banalité.

## L'œuvre et son auteur : c'est moi qui l'ai fait !

Nous retenons ici d'un document qu'il est une œuvre de l'esprit, c'est-à-dire qu'il ne peut être produit que par une personne ou par un groupe de personnes que l'on appelle alors l'auteur, ce terme désignant un individu aussi bien qu'un collectif. Les mots *œuvre* et *auteur* sont utilisés ici comme des termes génériques : une œuvre est l'objectivation d'un état mental<sup>1</sup>.

Se pose aussitôt la question de la reconnaissance sociale de la relation d'un auteur à son œuvre. Dans nos sociétés, c'est la loi qui fixe les conditions permettant à une personne ou à un groupe de personnes d'être reconnu comme l'auteur d'une œuvre particulière. Dans ce processus, la notion d'originalité est centrale et fait l'objet d'un débat toujours ouvert. Avec ses *ready-made*, Marcel Duchamp l'a poussé à son extrême en se déclarant l'auteur et en étant reconnu comme tel par le milieu

1. Voir par exemple : Ignace Meyerson, *Les Fonctions psychologiques et les œuvres*, Albin Michel.



de l'art puis par celui du droit, d'une œuvre faite d'un simple objet acheté dans un magasin et immédiatement déposé dans une galerie.

Le point de vue prescriptif qui spécifie les conditions permettant à une personne d'être reconnue comme l'auteur d'une œuvre n'est pas le seul. On peut aussi adopter un point de vue descriptif en se contentant d'observer et d'analyser des phénomènes et des comportements : par exemple, le phénomène de circulation des œuvres de l'esprit et le comportement des personnes qui introduisent dans l'espace public des œuvres dont elles ne sont pas les auteurs. Si nous nous intéressons à cet exemple, c'est évidemment parce qu'il est omniprésent sur le réseau dans les pratiques d'échange de fichiers musicaux ou vidéo dites de P2P (*peer to peer*).

Si certaines de ces pratiques peuvent être condamnées d'un point de vue légal, elles ne peuvent pas l'être aussi facilement d'un point de vue éthique. Sur des sites comme *youtube* ou *dailymotion*, des internautes mettent en ligne des extraits de vidéos dont ils sont très rarement les auteurs. Mais s'ils ne les ont pas créés, ils les ont choisis après les avoir parfois longtemps cherchés, ils ont découpé une séquence, l'ont peut-être numérisée puis intégrée au site en y ajoutant des commentaires et des balises. Chacun d'eux, même s'il ne prétend pas être artiste, peut dire, comme Marcel Duchamp : « *C'est moi qui l'ai choisi, c'est moi qui l'ai mis là !* » Ce simple acte ne fait pas de lui l'auteur du film mais, au même titre que l'auteur d'une anthologie, il l'autorise à se prétendre le coauteur du site sur lequel tous les extraits vidéo sont rassemblés.

On peut également citer l'exemple de la composition de musique électronique et la pratique du *sampling*, une sorte de copier-coller sonore, qui aboutit à des œuvres musicales originales mais constituées en partie ou en totalité d'éléments empruntés. L'encyclopédie *Wikipédia* procède d'une démarche semblable. L'intégration d'extraits de documents préexistants, sélectionnés par les contributeurs de l'encyclopédie en ligne pour enrichir l'œuvre collective ne peut pas être, en elle-même, condamnée au nom de

l'éthique. Elle l'est évidemment encore moins lorsque les documents déposés sont des créations originales.

### **Identité, pseudos fixes et pseudos multiples**

Internet a fait exploser l'usage des pseudonymes, en particulier sur les sites de jeux et les sites mutualistes cités précédemment où il est systématique. Sur les blogs, les pratiques sont plus contrastées : les blogs d'adolescents sont toujours sous pseudos, contrairement à ceux des adultes dont les propriétaires déclarent souvent leur identité. L'obligation de protéger les mineurs et le caractère personnel des blogs explique ces différences. Sur les blogs, les commentaires sont assez souvent anonymes ou signés d'un pseudo.

On distingue deux types d'usage des pseudos. Un pseudo fixe utilisé régulièrement sur le réseau joue le rôle d'une signature, d'une identification, équivalent à celui d'un patronyme. Il peut être un masque servant à préserver l'identité civile d'un contributeur ou un simple déguisement, sans volonté particulière de dissimulation. Les pseudos multiples permettent à une même personne d'intervenir sous plusieurs noms, d'endosser ainsi plusieurs identités mais en empêchant alors ceux qui consultent les documents qu'elle met en ligne de repérer leur origine commune. L'utilisation de comptes multiples sur *Wikipédia* fait l'objet de débats contradictoires d'où il ressort que si cette pratique est condamnée par certains contributeurs, elle ne contrevient pas, dans son

**Un contributeur peut-il mettre en ligne un document dont il n'est pas l'auteur ?**

**Un contributeur peut-il mettre en ligne un document sans déclarer son identité ?**

principe, aux règles de fonctionnement de l'encyclopédie en ligne.

Reste enfin le cas du contributeur qui ne signe d'aucun nom ni pseudo, sinon d'une suite de caractères aléatoires, jamais les mêmes. On ne connaît alors de ce contributeur que l'adresse IP de la machine à partir de laquelle il est entré dans le réseau, c'est-à-dire presque rien.

Aucun jugement moral global ne peut être porté sur l'usage des pseudos en général, mais seulement sur des cas particuliers pour lesquels l'usager, ses intentions et les circonstances de l'usage sont connus. Et celui qui porte ce jugement doit, lui aussi, se déclarer et s'exprimer à la première personne car le jugement éthique suppose un engagement. C'est ce que je vais faire en présentant et en tentant de justifier brièvement ma position personnelle relativement au cas particulier de l'encyclopédie *Wikipédia*.

### Le cas *Wikipédia*

*Wikipédia* compte de nombreux partisans. À commencer par les millions d'utilisateurs qui la consultent chaque jour, puissamment incités en cela par le moteur de recherche Google qui place, de façon systématique, les références de l'encyclopédie libre en tête des réponses aux requêtes par mots-clés.

*Wikipédia* a également ses détracteurs, peu nombreux, qui s'emploient à relever les inexactitudes et les manques dans tel ou tel article, les incohérences ou le manque d'équilibre de l'ensemble. Critique à laquelle les contributeurs de *Wikipédia* ont beau jeu de répondre : si vous repérez un défaut, corrigez-le plutôt que de vous plaindre. La possibilité offerte à tout internaute d'intervenir directement sur le texte est en effet au fondement du principe de co-construction de l'encyclopédie par ses usagers. De ce point de vue, les comparaisons avec les encyclopédies « traditionnelles », qui comportent, elles aussi, des erreurs et des omissions, situent *Wikipédia* dans une position honorable<sup>2</sup>. On peut évidemment continuer de se demander qui l'emportera au final dans la course entre les usagers qui introduisent des erreurs dans le texte en ligne, intentionnellement ou non, et ceux qui les corrigent. Mais ce n'est pas sur ce terrain que je souhaite me placer.

Ce qui me paraît hautement problématique avec *Wikipédia*, c'est qu'elle se présente comme un ensemble de textes sans auteurs. L'organisation de *Wikipédia* attribue différents statuts aux personnes qui participent à sa construction : contributeur, arbitre, administrateur, développeur. Mais le statut d'auteur n'existe pas, ce qui semble cohérent du point de vue du fonctionnement du site mais est, à mes yeux, inacceptable dès lors que l'on considère *Wikipédia* comme une œuvre de

l'esprit car il n'existe pas d'œuvre de l'esprit sans auteur.

En réalité, *Wikipédia* a bien des auteurs : ce sont toutes les personnes qui contribuent à sa construction en écrivant des articles, en les modifiant ou en participant au processus de régulation qui est un processus d'édition. Mais les règles de rédaction instituées dans *Wikipédia* mettent ses auteurs et ses éditeurs en position de ne pas assumer eux-mêmes la responsabilité des contenus qu'ils mettent en ligne. Ils ne peuvent revendiquer, en leur nom, aucun droit ni aucun devoir sur l'œuvre dans son ensemble ou sur l'une de ses parties. Ils sont donc de faux auteurs et de faux éditeurs et c'est cette ambivalence qui me conduit à assimiler les textes de *Wikipédia* à des textes anonymes.

Les enseignants, et en particulier les documentalistes, qui accompagnent leurs élèves sur Internet ne cessent de leur rappeler ce principe essentiel : avant de consulter le document qui vous parvient par le réseau, demandez-vous qui vous l'adresse, qui l'a produit, qui en est l'auteur ou l'éditeur, qui en assume la responsabilité. Si le document est signé d'un pseudo, vous devez pouvoir connaître de quelle personne ou de quelle organisation il est le pseudo. Encourager les jeunes à cette exigence relativement à ce qui leur parvient par le réseau est la meilleure façon de les préparer à l'appliquer eux-mêmes lorsque, à leur tour, ils deviennent des contributeurs du Web.

L'identification de la source est plus difficile sur le réseau que dans le monde de l'écrit imprimé et édité. Cette difficulté nourrit la défiance du monde de l'éducation à l'égard d'Internet. La solution du filtrage, fréquemment adoptée, n'est qu'une solution de renoncement éducatif. Elle prive les jeunes de la possibilité d'apprendre à se repérer parmi les multiples sources de l'information en ligne, une compétence qui ne peut s'acquérir que par une pratique assidue et dont on sait d'avance qu'elle leur sera de plus en plus utile. Le recours à *Wikipédia* ne fait que renforcer ce renoncement et, pire encore, il entérine l'idée qu'il serait possible de faire confiance à une source d'information anonyme.

*Wikipédia* est un projet apparemment sympathique. Il possède des qualités qui ne peuvent lui être contestées et auxquelles je suis, comme tout le monde, sensible : l'encyclopédie libre est utile, gratuite et d'accès facile. Mais justement, lorsqu'il s'agit de savoirs, d'œuvres de l'esprit et de culture, les considérations utilitaristes ne suffisent pas. Tant que l'on reste attaché au principe de responsabilité des individus et des collectifs particuliers relativement aux œuvres qu'ils produisent, il n'est pas possible d'adhérer à un tel projet.

C'est une question de principe. Et les principes sont faits pour que l'on s'y accroche. ●

2. Consulter l'article très documenté d'Éric Bruillard dans la revue *Medialog* : « Wikipédia : la rejeter ou la domestiquer ? », n° 61, mars 2007.